

Séance du conseil Municipal du 20 janvier 2014

Compte-rendu

Convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

La commune de Rou-Marson a confié l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Direction Départementale des Territoires (DDT). La précédente convention arrivant à son terme, un projet de convention, visant à définir les modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente, et la DDT, service instructeur a été élaboré. Le conseil approuve ce projet de convention qui sera valable jusqu'au 30 juin 2015 et autorise le maire à la signer. Le projet de loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) devrait mettre fin à la disposition des services de l'Etat à cette date.

Portail « Vigifoncier »

Convention partenariale avec la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

La Communauté d'Agglomération met déjà à disposition des communes, sous forme informatique, des données mutualisables grâce au Système d'Information Géographique. Le portail « Vigifoncier » de la SAFER est un outil qui complète cette base de données par la connaissance du marché foncier.

L'accès à de la CASLD à ce portail permet à toutes les communes membres d'y accéder également pour leur seul territoire de manière sécurisée.

La précédente convention ayant été annulée, le conseil municipal autorise le maire à signer cette nouvelle convention partenariale avec la CASLD pour une durée initiale de 3 ans, renouvelable une fois. Aucune rétribution de ce service n'est demandée pour la durée de la convention.

Transaction sur biens soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente du bien cadastré section B n°206.

Préparation du Budget 2014

Suite à la commission des finances qui s'est réunie le 15 janvier dernier, un bilan des dépenses et des recettes de l'année 2013 a été présenté et une première élaboration du budget 2014 a été réalisée.

Réforme des rythmes scolaires

Les communes du Regroupement Pédagogique (Rou-Marson/Les Ulmes/Verrie) et certaines communes du Canton de Saumur-Sud (Varrains, Chacé, Brézé et St-Cyr en Bourg), en concertation avec les enseignants et l'AFRIEJ (Association des Familles Rurales Intercommunale Enfance et Jeunesse) travaillent depuis déjà plusieurs mois sur la réforme des rythmes scolaires. Les parents ont également été associés.

Un point d'information sur l'avancement de la réflexion et l'organisation a été exposé :

- Présentation des textes instaurant cette réforme et ses principes d'organisation,
- Le travail conduit au sein du RPI,
- L'organisation horaire qui en découle pour chacune des écoles.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 29 janvier 2014
Le maire